

le mercredi 5 décembre 2001

10 heures

Prière.

L'hon. M. Volpé dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Projet d'une politique provinciale pour la conservation des terres humides*.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 4, 5, 6 et 7 puis se forme en Comité des subsides pour étudier le volume IV du budget supplémentaire.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

14 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Green invoque le Règlement relativement à certains propos de M^{me} Weir et demande que la présidence mette en garde les parlementaires contre les références à des personnes absentes de la Chambre.

Plusieurs parlementaires interviennent sur le rappel au Règlement.

M. Ashfield, président du comité, met les parlementaires en garde contre les railleries à l'endroit de personnes qui ne se trouvent pas à la Chambre.

Après l'étude du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, le président du comité met aux voix la motion portant rapport du projet de loi sans amendement. La motion est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Mesheau	M. Jordan	M. Laforest
l'hon. M. Green	M. Malley	M. Huntjens
l'hon. M. Furlong	M. MacDonald	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Forbes	M. Bernard
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Holder	M. MacKenzie
l'hon. N. Betts	M. Kinney	M ^{me} Alward
M ^{me} Fowlie	M. McGraw	M. J. Dubé
M. Cosman	M. Steeves	M. Moore
M. Carr	M. Landry	M. Williams

CONTRE : 7

M ^{me} Mersereau	M. Haché	M. Kennedy
M. Allaby	M. S. Graham	M ^{me} Weir
M. Richard		

M. Bernard prend le fauteuil.

Le président du comité suspend la séance à 17 h 34.

17 h 47

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 35 (4 décembre 2001).